

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 avril 2001
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 2 avril 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la partie de la déclaration finale du Conseil de la Ligue des États arabes, publiée à l'issue de la treizième session ordinaire du Sommet des chefs d'État, tenue à Amman (Royaume achémite de Jordanie), les 27 et 28 mars 2001, relative aux îles de l'État des Émirats arabes unis, Petite Tumb, Grande Tumb et Abou Moussa, occupées par la République islamique d'Iran depuis 1971 :

« Les dirigeants arabes réaffirment la souveraineté de l'État des Émirats arabes unis sur ses trois îles, Grande Tumb, Petite Tumb et Abou Moussa, appuient sans réserve les mesures et les initiatives pacifiques prises par cet État pour recouvrer sa souveraineté sur ces trois îles arabes et demandent à l'Iran de mettre fin à l'occupation et à la politique du fait accompli imposée par la force dans les trois îles, notamment l'installation d'établissements humains iraniens, et de recourir à des moyens pacifiques pour régler le différend sur ces îles arabes, conformément aux règles et principes du droit international, et ce, en acceptant de soumettre le différend à la Cour internationale de Justice. Les dirigeants arabes déplorent que l'Iran n'ait pas donné suite aux bons offices du Comité tripartite qui a été chargé par le Conseil de coopération de mettre en place un mécanisme en vue de négociations directes entre l'État des Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran pour mettre fin à l'occupation iranienne des trois îles arabes, et chargent le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de suivre l'évolution de la question de l'occupation par l'Iran des îles de l'État des Émirats arabes unis et de présenter un rapport à la prochaine réunion au sommet. »

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammad J. Samhan